

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 169 - 18 octobre 2010

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Coordination Francis Marche Mondiale des Femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25 ; Site : <http://www.mmf-France.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Manifestations retraites 19 octobre - Cortège(s) féministe(s)
- 2 - Réunion nationale de la Marche Mondiale des Femmes France le 7 novembre - Page 2
- 3 - Réunion publique « De retour du Congo », le 6 novembre - Page 2
- 4 - Avorter est un droit, mobilisons-nous toutes et tous pour le défendre - Page 2
- 5 - Avorter est un droit ! Mobilisons-nous toutes et tous pour le défendre - 2 - Page 2
- 6 - Solidarité avec Nessma, lesbienne libyenne réfugiée en France - signez la pétition - Page 3
- 7 - Retraites des femmes : Désinformation d'Etat ! - Christiane Marty - Attac - Page 4
- 8 - Retraites : La contre-réforme ne change pas de visage sur les femmes : elle reste profondément discriminatoire - Danielle Bousquet - Page 6
- 9 - Vous avez dit : « l'avortement est un droit acquis, une liberté fondamentale des femmes » ? On pouvait avoir des doutes ce vendredi 1^{er} octobre à Lyon ! - Communiqué de presse - Page 7
- 10 - Vote du conseil de l'Europe sur la clause de conscience : Un vote en toute conscience ? On en doute. Une atteinte aux droits des femmes, c'est sûr ! - Communiqué MFPP - Page 8
- 11 - Adoption, une discrimination justifiée par le principe d'intérêt général ! Centre LGBT Paris IdF - Page 8
- 12 - Guerre en Afghanistan : le Mouvement de la Paix lance une pétition nationale - Page 9
- 13 - 10 propositions d'engagements de l'Europe pour les 10 ans de la Résolution 1325 Femmes, Paix, Sécurité - Communiqué de presse Lobby européen des Femmes - Page 9
- 14 - Rappel : colloque : Mouvement des lesbiennes, lesbiennes en mouvement _ Page 10
- 15 - Télédebout : appel à contribution - Page 10
- 16 - Exposition collective de plasticiennes : Elles @ Belleville- Page 10
- 17 - Émission "Femmes Libres" Radio Libertaire, 89.4 - Page 11
- 18 - 2^{ème} festival international du film lesbien et féministe de Paris - Page 12

1 - Manifestations retraites 19 octobre : Cortège(s) féministe(s)

Manifestation retraites 19 octobre Cortège féministe - Paris

POINT FIXE : Angle Bld Port Royal - Rue glacière/rue Bertholet

CORTÈGE FÉMINISTE : Nous nous mettrons après le cortège Jeunes et avant le cortège CFTC
(les associations viennent vers 12h pour accrocher les banderoles)

Nous savons aussi qu'il y aura des cortèges féministes :

- A Toulouse. Rendez-vous 10h devant le musée des Abattoirs
- A Valence, Rendez vous - 14 heures 15 au kiosque du champ de mars
- A Nantes : point de rassemblement féministe à 14h30 devant l'office de tourisme (cours Olivier de Clisson-Nantes)

Bonne contagion !

NOUVELLES DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

2 - Réunion nationale de la Marche Mondiale des Femmes France le 7 novembre

Cette réunion se tiendra de 9h30 à 17h, au local du SNUIpp-FSU, 12 rue Cabanis, Paris 13^{ème}, métro Glacière. Vous recevrez la semaine prochaine un Courrier Spécial de la MMF avec Ordre du Jour, Bulletin d'inscription et texte de bilan de la MMF 2010.

3 - Réunion publique « De retour du Congo », le 6 novembre

Nous avons voulu profiter de la présence à Paris de personnes des Régions, pour cause de manifestation nationale pour le droit à l'avortement et de réunion nationale MMF, pour vous proposer une réunion publique à la fin de la manifestation, vers 18 heures, lieu à préciser.

Les déléguées françaises en République démocratique du Congo pour la phase finale de la Marche Mondiale des Femmes 2010, seront toutes présentes à cette réunion et nous feront le récit de cette mobilisation mondiale.

Plus de renseignements dans le prochain Courrier Spécial MMF

MOBILISATIONS

4 - Avorter est un droit, mobilisons-nous toutes et tous pour le défendre

Réunion publique

vendredi 22 octobre - 19h

Bourse du Travail, rue du Château d'Eau

5 - Avorter est un droit ! Mobilisons-nous toutes et tous pour le défendre - 2

Manifestation nationale

6 novembre à Paris - 14 heures

Place d'Italie - PARIS,

L'avortement est un droit fondamental des femmes gagné de haute lutte ! Le droit à l'avortement est une liberté fondamentale pour les femmes. La liberté de disposer de son corps permet de faire ses propres choix de vie ; c'est un pas vers l'autonomie, c'est permettre aux femmes d'exister autrement qu'en tant que mères.

De 1975 à 2001, le droit à disposer de son corps n'a fait que progresser, grâce aux luttes menées par les femmes :

- 1975, loi Veil : les femmes obtiennent l'autorisation d'avorter.
- 1982 : les femmes obtiennent le remboursement de l'avortement.
- 2001, loi Aubry : les femmes obtiennent l'allongement du délai de 10 à 12 semaines, la suppression de l'obligation de l'autorisation parentale pour les mineures, la suppression de l'entretien préalable obligatoire, et la possibilité de choisir la technique d'avortement.

On pouvait donc penser qu'en 2001 le droit à l'avortement était enfin acquis ! Mais 9 ans plus tard, rien n'est acquis !

La loi de 2001 n'a jamais été appliquée dans son intégralité

La loi de 2001 représente une réelle avancée, mais elle est mal appliquée. Certains établissements n'accueillent pas les femmes jusqu'à 12 semaines de grossesse. D'autres multiplient les obstacles à la prise en charge des mineures. Les femmes sans couverture sociale peuvent être obligées de fournir un chèque de caution. Les délais d'attente pour un avortement peuvent dépasser 3 semaines. L'obligation des établissements publics d'organiser la pratique des avortements n'est pas respectée, alors qu'ils y sont tenus depuis 1979 : il n'existe aucune mesure contraignante ou incitative. Les médecins pratiquant les avortements ne sont pas, dans la plupart des cas, remplacés

quand ils partent ou prennent leur retraite : c'est l'occasion pour les directions d'établissements de restreindre ou d'arrêter la pratique de l'avortement. Début 2010, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a dénoncé cette situation.

La loi Bachelot enterre l'hôpital public et l'avortement avec

La loi Bachelot restructure la santé publique avec pour seul objectif, la rentabilité économique. Les établissements de santé sont regroupés, avec pour conséquence la fermeture d'hôpitaux de proximité, la fermeture de maternités, ou encore la fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse (IVG). · La tarification à l'activité, nouvelle méthode de financement des hôpitaux, incite les établissements à limiter ou à arrêter les actes chirurgicaux estimés non rentables, notamment la pratique des IVG. · A chaque fermeture d'hôpital ou de services, les restructurations sont organisées avec perte de personnels soignants, concentration des activités, « travail à la chaîne ».

Cette politique est un recul considérable pour le droit des femmes à disposer de leur corps. C'est inacceptable. Mobilisons-nous pour le droit à l'avortement !

Où je veux

· Ouverture et réouverture des structures de proximité. · Soutien et maintien de tous les centres d'interruption de grossesse. · Des centres de qualité, avec un accueil et une prise en charge par un personnel dédié et motivé.

Quand je veux

· Possibilité d'obtenir un rendez-vous dans les 5 jours. · Les retards de prise en charge ne doivent pas renvoyer les femmes hors des délais légaux.

Comme je veux

· Choix entre l'avortement chirurgical sous anesthésie locale ou générale et l'avortement médicamenteux : l'avortement médicamenteux ne doit pas remplacer l'avortement chirurgical pour des raisons de coût ou d'organisation hospitalière.

Mobilisation nationale 6 novembre 2010 à Paris

Non à la fermeture de centres pratiquant les IVG Non au démantèlement de l'hôpital public Non à la déshumanisation des soins Oui à la liberté d'avorter ! \$A l'initiative de l'A.N.C.I.C., de la C.A.D.A.C. et du Planning Familial

mobilisationivg@gmail.com ; <http://mobilisationavortementnov2010.over-blog.com>

6 - Solidarité avec Nessma, lesbienne libyenne réfugiée en France - signez la pétition

La mobilisation doit continuer puisque la préfecture de Moselle ne s'est pas prononcée sur la demande d'asile de Nessma mais l'a convoquée pour la 9^{ème} fois le 25 octobre prochain. La préfecture a de nouveau repoussé sa réponse quant au sort de Nessma. Les organisations et individu-es qui s'étaient fortement mobilisé-es espéraient un geste d'humanité de la part des autorités concernées. Convoquée le 11 octobre, Nessma s'est présentée à la préfecture de Moselle, soutenue par une quarantaine de personnes. Elle était, aussi, accompagnée d'une délégation de 4 personnes composée de : Couleurs Gaies Metz, UCIJ57, la Coordination Lesbienne en France, La Lune (Strasbourg) et le Centre LGBTI Alsace. Malheureusement, la préfecture, qui a écourté l'entretien, ne s'est pas prononcée, présentant à Nessma une nouvelle convocation pour le 25 octobre prochain. Irène Tabellion, au nom de la Coordination lesbienne en France, a remis une lettre demandant au préfet « de reconsidérer le cas de Nessma pour que notre pays lui accorde une protection durable afin qu'elle puisse se reconstruire enfin et vivre en paix ».

Rappel des faits : En Lybie, l'homosexualité est passible de 3 à 5 ans d'emprisonnement. Nessma, citoyenne Libyenne qui poursuit des études supérieures, est harcelée car victime de dénonciation publique en raison de son homosexualité. Viennent alors les agressions : vandalisme à son domicile, menaces, insultes, pressions sur sa famille. Puis, dénoncée auprès des services de sécurité, elle est emprisonnée. Insultée et brutalisée, elle est inculpée pour homosexualité. Et, un haut

fonctionnaire, qui la somrait à un odieux chantage, la viole à plusieurs reprises pendant deux ans pour la punir. D'autre part, elle est sous la menace d'un mariage forcé, contrainte à laquelle sa famille n'a pas, à ce jour, renoncé. Le vécu de Nessma, répression, chantage, violences allant jusqu'au viol punitif, est emblématique de la situation des femmes de par le monde.

Que risque Nessma aujourd'hui ? : Selon la réglementation de Dublin II, Nessma devrait être reconduite en Italie, point d'accès de son entrée en Europe, pour y instruire sa demande d'Asile ; elle n'y serait pas en sécurité, comme nous le confirme les déclarations d'ONG telles que la FIFH, le MIGREUROPE et le Haut Commissariat aux réfugié-es en dénonçant la situation catastrophique des demandeurs et demandeuses d'asile en Italie depuis la signature d'un accord de réadmission avec la Libye.

La Coordination Lesbienne de France et la Fédération LGBT exigent :

- Que les autorités Françaises opposent la clause de souveraineté au règlement Dublin II selon lequel Nessma devrait être reconduite en Italie, son point d'accès en Europe venant de Libye.
- Qu'elles accordent une protection durable, en lui attribuant le statut de réfugiée, ce qui lui permettrait de reconstruire sa vie en France soutenue par ses ami-es.

Mobilisons-nous encore davantage pour cette prochaine étape > Signez, et faites signer la pétition ! Signataires individuel-les : <http://8285.lapetition.be> ; Organisations signataires : envoyer un mail à scumlambda@no-log.org en indiquant le nom de l'organisation, la localité et, éventuellement, votre site web

- N'hésitez pas à solliciter les organisations et les élu-es dont vous êtes proches.
- Participez au rassemblement devant la préfecture de Metz, le 25 octobre 2010, à 13h30

Coordination lesbienne en France : Union d'associations lesbiennes féministes à vocation nationale : clf.info@yahoo.fr > www.coordinationlesbienne.org ; *Fédération LGBT* : Fédération des centres et associations LGBT de France : contact@federation-lgbt.org

TEXTES

7 - Retraites : Désinformation d'Etat sur les retraites des femmes ! - Christiane Marty - Attac

Dans une tribune publiée par Le Monde du 5 octobre, Eric Woerth et quatre secrétaires d'Etat annoncent combattre les idées reçues et « agir sur les vraies causes des inégalités de pension entre hommes et femmes ». On y trouve un éventail de désinformation, mensonges et même une erreur grossière. Ce texte vise à rejeter l'entière responsabilité du problème des retraites des femmes sur celui des inégalités de salaire entre les sexes : ce qui permet de nier l'impact particulièrement négatif sur les femmes des mesures phares de la réforme, le recul des bornes d'âge et l'allongement de la durée de cotisation.

Les inégalités de salaires ne sont pourtant qu'une des causes des faibles pensions des femmes. Les autres tiennent à leurs carrières plus courtes et au temps partiel, conséquences de l'inégalité entre les rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes, rarement mise en cause. Reprenons les allégations de la tribune.

Tout d'abord, cette erreur sidérante : on lit que « l'âge où l'on peut prendre sa retraite à taux plein, c'est 60 ans aujourd'hui et ce sera 62 ans demain ». « 65 ans, c'est autre chose : c'est l'âge à partir duquel il est possible de partir à la retraite sans décote ». Mais c'est exactement cela l'âge du taux plein, celui à partir duquel la décote ne s'applique plus ! Le ministre en charge d'une réforme fondée sur les bornes d'âges ignore donc leur définition ?

Le ministre affirme que les femmes ont aujourd'hui des carrières équivalentes à celles des hommes. Notons d'abord qu'il n'ose plus répéter le mensonge souvent utilisé, notamment lors du débat à l'assemblée, à savoir que les femmes nées dans les années 60 auraient quinze trimestres validés de plus que les hommes. Mais même atténuée, son affirmation reste fautive. Il est vrai que

les écarts entre les durées validées par les hommes et les femmes se réduisent au fil des générations. Mais on reste loin aujourd'hui de durées équivalentes : les femmes parties en retraite dernièrement avaient toujours 5 annuités de moins que les hommes ! Rappelons que 5 annuités manquantes entraînent une décote de 25% qui s'applique sur une pension déjà diminuée, puisque calculée au prorata entre carrière réalisée et exigée.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) fait état de projections selon lesquelles les femmes pourraient avoir dans le futur une durée validée supérieure aux hommes, tout en rappelant que « *ces projections suggèrent simplement que les écarts pourraient s'annuler voire s'inverser* » (6ème rapport, 2008). M. Woerth méprise ces réserves, il affirme. Toute sa démonstration est basée sur ces projections qu'il n'hésite pas à déformer, mais qui surtout sont aujourd'hui obsolètes : elles ont été réalisées avant la loi de 2009 qui a réduit le nombre de trimestres attribués aux femmes du régime général au titre des enfants. En effet, elles ne bénéficient plus de deux ans par enfant (contrairement à ce qu'affirme la tribune) mais d'un an seulement, la seconde année étant maintenant attribuée au choix au père ou à la mère (les femmes fonctionnaires ne bénéficiaient que d'un an par enfant, réduit en 2003 à 6 mois pouvant être complétés sous condition). Compte tenu de l'importance qu'ont ces majorations par enfant pour aider au rattrapage des carrières des femmes, il est plus que probable que leur réduction repousse assez loin le moment de la convergence...

Selon les besoins de sa démonstration, le gouvernement déforme ou occulte les résultats publiés par le COR. Occulté, le résultat qui établit la pénalisation particulière des femmes en cas de report de l'âge de 60 ans, puisque les décalages de la date de départ en retraite seraient plus importants chez les femmes que chez les hommes. De même pour l'âge de 65 ans. Dans le régime général, 3 femmes sur 10 et un homme sur 20 attendent 65 ans, souvent dans la précarité, pour partir en retraite afin de ne pas subir la décote. Ces personnes devraient donc prolonger de deux ans cette situation. Non, nous dit-on, le minimum vieillesse leur resterait acquis à 65 ans. Quelle générosité ! On lit par ailleurs que des mesures pourraient être prises pour les parents de trois enfants : mais ce sont toutes les carrières courtes qui sont pénalisées par le recul à 67 ans, avec ou sans enfant !

Tout cela confirme l'injustice d'une réforme basée sur le report des bornes d'âge et l'allongement de durée de cotisation, qui pénalisera plus fortement les femmes déjà prépondérantes dans les faibles pensions.

Nos gouvernants ignorent l'impact négatif du temps partiel qui concerne un tiers des femmes et ampute fortement le montant de la pension. Une mesure juste serait la prise en charge par l'employeur de la cotisation sur la base du temps plein. Cela se justifie car le temps partiel, souvent imposé par les employeurs, leur est très bénéfique. Sa productivité horaire est supérieure à celle du temps plein, ce qui est approprié en totalité par l'entreprise.

La tribune nous sert les promesses habituelles de développement des modes de garde d'enfants, 200 000 places d'accueil seraient ainsi créées d'ici à 2012. D'une part, ce chiffre est tout à fait insuffisant: rappelons que seuls 10% des 2,3 millions d'enfants de moins de trois ans sont accueillis en crèches. D'autre part, il faut craindre la manière dont ce gouvernement crée des places supplémentaires : le décret de juin 2010 a autorisé un dépassement temporaire de 10 à 20 % de la capacité d'accueil dans les structures. Il a aussi réduit les normes sur l'encadrement obligatoire des enfants par le personnel. Difficile tout de même de prétendre offrir des solutions pour l'accueil des enfants en dégradant à ce point la qualité du service et les conditions de travail des professionnels...

Pour finir, les auteurs nous assurent que la lutte contre les inégalités de salaires est une priorité, un *défi colossal* que le gouvernement a décidé de relever, « *la vérité oblige à dire qu'il devient urgent d'obtenir des résultats* ». La réforme des retraites intègre justement « *un dispositif qui met les entreprises face à leur responsabilité* ». De quoi s'agit-il ? Il est prévu de pénaliser

financièrement les entreprises qui *n'élaborent* pas le plan d'action contre les inégalités, obligatoire depuis 1983 ! Après trente ans de lois sur l'égalité professionnelle, on rappelle donc simplement aux entreprises qu'elles doivent, non pas agir, mais... produire un plan d'action. C'est navrant. Pour être efficace, la sanction financière doit s'appliquer *pour absence de résultats* en matière d'égalité, et elle doit être suffisamment forte pour être incitative. Une politique volontariste planifierait des actions positives d'augmentation des salaires des femmes à titre de rattrapage des inégalités subies. Elle s'attacherait aussi à améliorer l'emploi des femmes, en qualité comme en quantité, de larges marges de manœuvre existent, comme l'avait reconnu le COR. Ce serait favorable aux femmes comme au financement des retraites.

Une autre réforme est possible, juste et solidaire. Les femmes ne se laisseront jamais bernier par quelques amendements à la marge. C'est le fondement même du projet qui doit être revu.

Christiane Marty Membre du Conseil scientifique d'Attac, co-auteure de « Retraites, l'heure de vérité », Syllepse, 2010

8 - Retraites : La contre-réforme ne change pas de visage sur les femmes : elle reste profondément discriminatoire - Danielle Bousquet

Le Gouvernement vient d'annoncer des « concessions » pour « certaines mères de 3 enfants et plus » dans leur projet de contre-réforme des retraites. Des « concessions » ? Non. De la simple justice sociale.

Personne n'est dupe d'une instrumentalisation de la question des discriminations à l'endroit des femmes pour fissurer l'opposition à ce projet de loi. Ce Gouvernement prend en otage les femmes en tentant à la fois de les opposer les unes aux autres, et à la mobilisation sociale en général. C'est bien le signe d'un pouvoir fébrile face à une journée de grèves et de manifestations qui s'annonce exceptionnelle.

Cette « concession », bien qu'allant dans le bon sens, ne change absolument pas le visage de cette contre-réforme concernant les femmes. Elle ne touchera qu'un public restreint alors que les inégalités discriminant les femmes à la retraite sont massives.

L'amendement ne prévoit que le maintien de la borne d'âge à 65 ans pour le départ sans décote pour les femmes mères de trois enfants et plus, nées entre 1951 et 1955, sous réserve de s'être arrêtées pour élever un enfant. Or, nous savons que l'impact de la maternité sur le niveau de retraite et le nombre de trimestres intervient dès le 1er enfant. Selon l'Insee, le taux d'activité à temps plein tombe à 30 % pour les mères de 2 enfants. Cela se traduit pour les femmes par une baisse de 11 % du salaire pour chaque année d'interruption dès le 1er enfant. C'est également oublier qu'une femme n'ayant pas d'enfant est également victime des écarts salariaux, des déroulements de carrière moindre, du temps partiel subi, du seul fait qu'elle est une femme.

Plus de la moitié des femmes touchent une retraite inférieure à 900 € et 30 % d'entre elles doivent aujourd'hui attendre 65 ans pour partir à la retraite sans décote, souvent dans une grande précarité au regard du faible taux d'emploi après 60 ans.

Monsieur Woerth n'a de cesse de nous expliquer que la réforme des retraites ne peut pas tout et que c'est en amont au niveau des écarts salariaux et des carrières que tout se joue. C'est une évidence qui n'empêche pas l'exigence de fortes actions positives de rattrapage dès aujourd'hui. Mais l'article 31 avec lequel il entend justement agir sur l'égalité professionnelle est tout simplement cynique. Il prévoit une sanction financière, mais seulement pour les entreprises qui n'auront pas fait de plan d'action sur les inégalités salariales ou conclu d'accord sur l'égalité professionnelle en général sans aucune obligation de résultat. C'est un recul par rapport à la loi de 2006, jamais appliquée, qui se donnait comme objectif non pas la négociation mais la suppression de ces inégalités salariales ! Qui plus est, avec cet article, le Gouvernement risque de se laver les mains de la grande loi spécifique sur l'égalité professionnelle maintes fois annoncée jamais réalisée.

Aussi, face à telle malhonnêteté nous ne pouvons rester silencieux. Les ministres, de manière répétée, nous expliquent que, pour les femmes nées après 1960, les inégalités en terme de trimestres et de pensions vont tout simplement disparaître parce que davantage de femmes travaillent aujourd'hui. Ils partent en fait de la situation des salarié-es de 30 ans aujourd'hui pour extrapoler sur leur situation à la retraite dans 35 ans sans prendre en compte l'incidence que pourra avoir leur-s éventuelle-s maternité-s future-s et les freins à leur évolution de carrière plus tard, etc..., et donc d'asséner de manière mensongère qu'elles auront même des trimestres en plus par rapport aux hommes !

Concernant les inégalités entre les femmes et les hommes, le Gouvernement doit avancer sur la question en décidant vraiment d'agir au niveau des surcotisations à la charge de l'employeur pour les temps partiels subis, en modifiant des modes de calcul des droits à la retraite particulièrement pénalisants pour les femmes ou encore et surtout en revenant sur l'allongement à 67 et 62 ans des bornes d'âge. Il doit entendre les amendements de nos collègues sénateurs socialistes.

9 - Vous avez dit : « l'avortement est un droit acquis, une liberté fondamentale des femmes » ? On pouvait avoir des doutes ce vendredi 1^{er} octobre à Lyon ! - Communiqué de presse

Le vendredi 1^{er} octobre, une manifestation contre le démantèlement de l'Hôpital public qui entraîne la suppression des centres d'IVG, était organisée à l'appel d'une vingtaine d'associations, syndicats et partis politiques à Lyon.

La manifestation partant de Bellecour devait finir devant l'Hôtel Dieu dont le centre d'interruption volontaire de grossesse fermait cette semaine pour ouvrir le 1^{er} octobre à l'Hôpital Edouard Herriot. Nous souhaitons organiser un enterrement de l'Hôtel Dieu, symbole de la prise en charge des populations les plus démunies, et premier CIVG lyonnais pour marquer notre refus de la privatisation de l'hôpital public et de la marchandisation de notre santé.

Une vingtaine de membres de l'extrême droite lyonnaise et des anti-choix se sont rassemblés devant l'hôpital avec des pancartes « Centre IVG fermé = une vie sauvée » ou « oui à la vie ». Un important déploiement policier a été mis en place autour des anti-choix et une ligne de CRS nous a fait face. Un mouvement dans notre cortège a déclenché une attaque de la police, agressive et énervée. Plusieurs manifestant-es ont reçu des coups de la part de la police mais nous avons pu calmer la situation pour arriver au point d'arrêt de la manifestation. Un membre d'une organisation politique signataire de l'appel a été arrêté lors de la dispersion avant d'être relâché quelques heures plus tard sans qu'aucune charge soit retenue contre lui.

Le contre rassemblement de l'extrême droite et des anti-choix a été toléré et protégé par la police, malgré le passage prévu de notre manifestation.

Nous dénonçons cette attitude de la police, d'autant que ce n'est pas la première fois que cela arrive sur notre bonne ville de Lyon (comme au kiss in en mai dernier place Saint Jean) et nous nous interrogeons sur les consignes données à la police. Ce contre rassemblement nous montre que le combat des femmes à disposer de leur corps n'est pas encore acquis.

Nous continuerons à défendre le droit à l'avortement qui fonde la liberté des femmes à disposer de leurs corps, et d'exister autrement qu'en tant que mères.

Nous continuerons notre combat pour que le droit à l'avortement soit réellement appliqué et ainsi ne pas laisser le terrain à l'extrême droite et aux anti-choix.

Nous continuerons la lutte, Oui au droit à l'avortement, Oui à l'accès à la santé pour tou-tes

Tou-tes à la manifestation nationale du 6 novembre à Paris

Planning Familial, Egalité Femmes, NPA, Gauche Unitaire, Femmes Solidaires, CGA, LDH, Les Verts, Europe Ecologie, MJCF, Homosexualité et Socialisme, CABIRIA.

10 - Vote du conseil de l'Europe sur la clause de conscience : Un vote en toute conscience ? On en doute. Une atteinte aux droits des femmes, c'est sûr ! - Communiqué MFPP

Dans le rapport sur l'« Accès des femmes à des soins médicaux légaux : problème du recours non réglementé à l'objection de conscience » qui a présidé aux débats, la rapporteure, Christine McCafferty soulignait « *Il y a une nécessité d'établir un équilibre entre l'objection de conscience d'un individu qui refuse d'accomplir un acte médical donné, d'une part, et la responsabilité professionnelle et le droit de chaque patient à recevoir un traitement légal dans un délai approprié, d'autre part. (...). Tout en reconnaissant le droit d'un individu à l'objection de conscience vis-à-vis de l'accomplissement d'un acte médical donné, la commission des questions sociales, de la santé et de la famille se préoccupe vivement de la montée de cette pratique qui, en grande partie, n'est pas réglementée, surtout dans le domaine de la santé reproductive, dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe* » Contrairement au texte proposé, la résolution adoptée par le Conseil de l'Europe le 7 octobre renforce le droit du personnel médical à l'objection de conscience.

Des confusions sont introduites entre l'objection de conscience individuelle, la responsabilité professionnelle et le droit de la patiente. Un amalgame est fait entre liberté de pensée ou de religion, qui relève du domaine strictement personnel et privé, et éthique professionnelle, qui concerne l'égal accès à des soins de qualité pour toutEs.

Une menace contre la laïcité des soins

Le texte adopté vise très directement l'accès au droit à l'avortement, à l'interruption médicale de grossesse (IMG), à certains actes de soins palliatifs, à l'aide médicale à la procréation et il remet en cause les recherches sur l'embryon.

Si les établissements publics n'ont plus l'obligation d'appliquer la loi vers quel prestataire de soins un Etat orientera-t-il les femmes? Vers le secteur privé comme c'est le cas en Italie où l'objection de conscience s'applique dans le public tarifaire ? Vers l'étranger comme en Pologne où les femmes partent vers la république Tchèque ? Avec quelle prise en charge financière ?

Pour la France, Le Planning Familial exige que les obligations de soins des établissements publics inscrites dans la loi 2001 soient respectées et que les Agences Régionales de Santé (ARS) veillent à ce que soit assurée une réelle égalité dans l'accès aux soins partout, pour toutes et tous. Il s'inquiète de constater que les instances de praticiens soutenant la résolution adoptée ne soient pas plus attachées à l'aspect déontologique du droit des patients.

Avec cette résolution, les femmes ne sont donc plus toutes égales devant la loi et l'accès aux soins ! Les partenaires européens pour le droit de choisir doivent clairement condamner cette résolution votée. La santé des femmes et leurs droits ne doivent pas être les otages de corporatismes rétrogrades.

11 - Adoption, une discrimination justifiée par le principe d'intérêt général ! Centre LGBT Paris IdF

Saisi par une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil Constitutionnel se satisfait de l'article 365 du code civil relatif à l'autorité parentale en matière d'adoption, tel qu'il est actuellement rédigé et renvoie la balle au Parlement. Cet article limite l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant adopté (adoption simple) aux seuls couples mariés et l'interdit de fait aux couples concubins ou pacsés et donc à fortiori aux couples homosexuels.

Le Conseil Constitutionnel considère que « la vie familiale n'implique pas un lien de filiation adoptive ». Il justifie la hiérarchie des différents statuts et renforce les effets du mariage en déclarant : » L'engagement dans les liens du mariage est plus solennelle dans sa formation, plus

riche de droits et d'obligations réciproques et plus contrôlée dans les conditions et les effets de sa dissolution ».

Le Conseil Constitutionnel précise également qu'il ne veut pas prendre position sur l'homoparentalité car il se substituerait alors Parlement. Les enfants adoptés vivant au sein d'une famille homoparentale subissent donc une discrimination organisée par l'article 365 du code civil et entérinée par le Conseil Constitutionnel puisque leurs parents ne peuvent pas se marier. Le Conseil justifie cette discrimination en rappelant que le législateur peut déroger au principe d'égalité entre les citoyens pour des motifs d'intérêt général.

Comment croire que l'intérêt général d'une société serait mis en danger par le simple fait que le partenaire pacsé ou concubin puisse adopter, s'il le souhaite, l'enfant qu'il contribue à élever ? Le seul recours reste donc celui du législateur français qui doit sans tarder et à l'instar de nombre de ses homologues européens, améliorer la sécurité juridique des enfants au sein des familles homoparentales.

12 - Guerre en Afghanistan : le Mouvement de la Paix lance une pétition nationale

Le 7 octobre 2001, l'Afghanistan subissait une nouvelle occupation militaire. 9 ans après, aucun problème n'a été résolu. Les sondages s'accumulent et persistent dans la confirmation qu'une grande majorité de personnes en France et dans les pays impliqués s'opposent à cette guerre et veulent le retrait des troupes. « *Il n'y a pas de solution militaire en Afghanistan, la solution peut et doit être politique* », a rappelé mercredi 29 septembre 2010 le Représentant spécial de l'ONU en Afghanistan, Staffan de Mistura, lors d'un débat organisé devant le Conseil de sécurité sur la situation dans ce pays.

Le Mouvement de la Paix et le collectif Otan - Afghanistan lancent à l'occasion de ce tragique anniversaire, « *une grande campagne d'information, de débats et d'actions pour mobiliser l'opinion publique* ». Pour permettre l'expression de cette exigence « de passer du militaire au politique », le Mouvement de la Paix lance une pétition et appelle les citoyens à s'en saisir.

Non, la sécurité de la France ne se joue pas en Afghanistan. La sécurité de la France, c'est un Afghanistan libre et souverain disposant de vrais moyens pour répondre aux besoins vitaux. Rester en Afghanistan, c'est continuer de faire le jeu des talibans dont l'emprise s'est considérablement accrue depuis 9 ans.

- Signez la cyber-pétition en ligne qui sera envoyée en votre nom à l'Élysée - cela ne prend que quelques instants;

- Faites-la signer autour de vous (en téléchargeant la pétition en pdf et renvoyez les signatures au comité du Mouvement de la Paix de votre département ou au siège national du Mouvement de la Paix, Maison de la Paix, 9 rue Dulcie September, 93400 Saint Ouen. Nous comptons sur vous.

Le Mouvement de la Paix

13 - 10 propositions d'engagements de l'Europe pour les 10 ans de la Résolution 1325 Femmes, Paix, Sécurité - Communiqué de presse Lobby européen des Femmes

Pour la CLEF, la participation des femmes est essentielle pour obtenir paix et sécurité dans tous les pays du monde.

Avec de nombreuses ONG européennes, la CLEF s'implique dans les 10 propositions de la société civile pour une meilleure mise en œuvre de la Résolution Femmes, Paix, Sécurité, du Conseil de Sécurité de l'ONU (1325) et demande un engagement fort de l'Europe en matière de Femmes, Paix et Sécurité.

1. Faciliter et renforcer la participation des femmes à la paix et à la sécurité en faisant une question prioritaire
2. Inclure une série de normes minimales dans tous les plans/stratégies d'actions relatifs à la FPS
3. Impliquer les organisations de la société civile dans le développement, la mise en œuvre et le

suivi et l'évaluation des plans relatifs à la FPS

4. Inclure des indicateurs significatifs et des mécanismes de suivi et d'évaluation dans les plans/stratégies

5. Allouer des ressources humaines et financières spécifiques à la FPS

6. Nommer un représentant de haut niveau pour les questions Femmes, Paix et Sécurité

7. Veiller à ce que le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) contribue davantage à la mise en œuvre de la 1325 et des résolutions connexes, et fonctionne en accord avec les engagements liés à la FPS

8. Renforcer le Groupe de Travail de la FPS de l'UE pour une meilleure coordination et mise en œuvre

9. Garantir le respect des engagements liés à la FPS dans les missions PSDC

10. Préparer un rapport annuel sur la mise en œuvre au niveau européen des engagements liés à la FPS

Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes, Email : clef.femmes@gmail.com

REUNIONS, COLLOQUES, MEETING

14 - Rappel : colloque : Mouvement des lesbiennes, lesbiennes en mouvement

Organisé par la Coordination Lesbienne en France dans le cadre des 40 ans du mouvement. Conférence à l'hôtel de ville de Paris le samedi 23 octobre pour la 1^{ère} journée. Ateliers à la Maison des femmes le dimanche 24 octobre pour la 2^{ème} journée.

Il reste 4 jours pour s'inscrire : <http://www.coordinationlesbienne.org/>

RADIO, TÉLÉVISION, SORTIES, LIVRE...

15 - Télédebout : appel à contribution

Comme vous le savez www.teledebout.org, la nouvelle téléweb féministe est en ligne, avec déjà 50 vidéos ... Afin d'enrichir le site, envoyez nous vos vidéos, vos propositions de sujets, vos idées et remarques... Contact teledebout@teledebout.org

16 - Exposition collective de plasticiennes : Elles @ Belleville

Espace Belleville, 4 Boulevard de la Villette 75019 Paris- Métro Belleville, du 22 octobre au 22 ou 27 novembre. Inauguration le 22 octobre à 18h30. Accessibilité handicapé-es

Dans le cadre de la célébration des 40 ans du MLF, Mouvement féministe et lesbien, le réseau « 40 ans ça se fête » et les responsables de l'Espace Belleville vous invitent à l'exposition collective de plasticiennes du 22 Octobre au 27 novembre. Très grand lieu dédié aux expositions, l'Espace Belleville s'étend sur deux niveaux et donnent la possibilité d'exposer des travaux monumentaux.

Graphistes, peintres, photographes, art-vidéastes, sculpteuses, illustratrices, toutes professionnelles, nous sommes militantes, engagées, féministes, politiques, lesbiennes.

L'expression visuelle est une part importante de notre engagement. Nous travaillons sur des thématiques qui nous concernent, nous impliquent, nous vulnérabilisent certaines fois quand nous mettons en jeu notre propre corps, mais nous donnent des forces souvent pour poursuivre les luttes pour nos droits.

Les artistes : Rosine Aroyo - Peintre ; Odile Debloos - photographe ; Catherine Hubert - plasticienne ; Mad - illustratrice ; Michèle Larrouy - plasticienne ; Julie Poupé - photographe ; Isabelle Prieur - sculpteure/dessinatrice ; Magali Roumy - plasticienne ; Nelly Trumel peintre reporter/photographe ; Ann Mari Vierge - illustratrice ; Barbara Wolman - vidéaste

17 - Émission "Femmes Libres" Radio Libertaire, 89.4

Mercredi 20 octobre 18h30 - 20h30, avec Florys Castan Vicente le mercredi 20 octobre à 18h30 à propos de l'ouvrage Marie-Thérèse Eyquem, du sport à la politique, parcours d'une féministe - Editions L'Ours, 2009

Mercredi 27 octobre : Avec des militantes de l'Ancic, de la Cadac et du Planning Familial pour la mobilisation nationale pour le défense du droit à l'avortement le Samedi 6 novembre à Paris à 14h place d'Italie

Vous pouvez écouter et télécharger l'émission sur le site de Radio Libertaire pendant 1 semaine : <http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>

18 - 2^{ème} festival international du film lesbien et féministe de Paris

Chères toutes, Après des mois de recherches en tout genre - lieu, films, expo, archives..., nous voici fin prêtes à ouvrir une 22^{ème} édition un peu spéciale. Nous avons presque tout changé : l'endroit, puisque le Trianon est en travaux ; la date, par manque de choix ; et la durée, pour les mêmes raisons. Mais nous avons gardé l'essentiel : un festival féministe et lesbien. Et croyez-le ou non, cette édition *a minima* vous réserve de belles choses. Parce que, forcément, elles ont carburé, les filles de la programmation (et elles ne marchent pas à l'eau plate !). Pour vous sélectionner des films et des documentaires pour deux petits (mais grands) jours, elles ont défendu leur choix et leurs coups de coeur, elles ont failli en venir aux mains, s'étriper même et puis elles ont discuté, tranché, écrémé, mis le chocolat dans le papier, tout ça pour nous livrer une sélection d'autant plus intense qu'elle est réduite autour d'un fil rouge flamboyant et immanquable cette année : les 40 ans du Mouvement de libération des femmes. Avec entre autres, une question juste pour nous : qu'ont apporté spécifiquement les lesbiennes au mouvement féministe ? Pour tenter d'y répondre, on va projeter des archives oubliées, envahir l'[Espace Reuilly](#) d'affiches de l'époque et d'échanges d'aujourd'hui, monter un hommage inédit à Carole Roussopoulos et à des figures marquantes du féminisme lesbien.

Et immédiatement surgit une autre question : Cineffable a 22 ans, le féminisme 40, mais quel âge ont le machisme et les violences faites aux femmes ? Ne cherchez pas la réponse, elle vous attend dans les 2 longs métrages, 33 courts et 4 documentaires qu'on vous a sélectionnés et elle est toujours la même : de siècles en continents, il ne fait pas bon être femme, féministe et lesbienne.. L'herbe n'est pas plus verte ailleurs, et si beaucoup de réalisatrices ont décidé, à l'instar de Cineffable, de se tourner vers le passé, ce n'est pas, hélas !, pour nous montrer combien les choses ont favorablement évolué, mais plutôt comment le retour des intégrismes, du racisme et de l'exclusion font de nos aînées des mamies pas si différentes de nous. Bien sûr, tout n'est pas si accablant. On vous invitera à danser avec *Edie et Thea*, à vous émouvoir devant le film romantique *Elena Undone*, et à sourire avec les *Topp Twins*, mais, mais ! *Sin by Silence* vient nous rappeler que le patriarcat machiste et hétéronormé continue ses ravages et que, contre cela, plus que jamais, nous nous devons de raviver les consciences, d'éveiller les jeunes âmes et de rester unies et vigilantes, ou devrions-nous dire féministes ?

Bon festival !

Tous renseignements sur : <http://www.cineffable.fr/fr>